

Rapport public Parcoursup session 2022

CREPS de Vichy - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Activités de la forme (21836)

Les données de la procédure

Les données de la procédure correspondent aux données de la phase principale, calculées au 17 juillet 2022.

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de propositions d'admission en procédure principale	Rang du dernier admis en procédure principale	Taux minimum boursier
CREPS de Vichy - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Activités de la forme (21836)	Jury par défaut	Tous les candidats	5	138	7	7	

Le rappel des caractéristiques de la formation

Attendus nationaux

Le BPJEPS nécessite une bonne condition physique et une bonne maîtrise technique de la discipline sportive visée par la mention du diplôme. Une pratique sportive personnelle, dans un club de la discipline sportive de la mention, est recommandée. Sous réserve de concentration et d'assiduité, les contenus théoriques sont accessibles pour un bachelier. La mise en situation professionnelle intervenant assez rapidement, un goût pour le contact avec des publics diversifiés et une aisance dans la relation humaine sont des atouts importants. Une expression orale maîtrisée est requise. L'expression écrite doit permettre une communication pratique et claire.

Attendus locaux

Le BPJEPS nécessite une bonne condition physique et une bonne maîtrise technique de la discipline sportive visée par la mention du diplôme. Une pratique sportive personnelle, dans un club de la discipline sportive de la mention, est recommandée. Sous réserve de concentration et d'assiduité, les contenus théoriques sont accessibles pour un bachelier. La mise en situation professionnelle intervenant assez rapidement, un goût pour le contact avec des publics diversifiés et une aisance dans la relation humaine sont des atouts importants. Une expression orale maîtrisée est requise.

L'expression écrite doit permettre une communication pratique et claire.

Attention, nos conditions d'entrée en formation sont sélectives.

La formation est accessible après vérification d'exigences préalables administratives, physiques et techniques (voir [ICI](#)). Une fois ces vérifications préalables réalisées, les candidats se présentent à des épreuves de sélection orales et écrites.

Compte-tenu du nombre restreint de parcours, la **motivation est un facteur déterminant** de l'entrée en formation

Attention nous ne proposons pas l'option "cours collectifs".

-
-
Tests techniques d'entrée en formation pour l'option « haltérophilie musculation » :

- épreuve n°1 : test navette « Luc Léger » : [ICI \(annexe IV\)](#)

- épreuve n°2 « musculation » : [ICI \(annexe IV\)](#)

Pour être convoqué(e) aux TEP et/ou aux épreuves de sélection, en plus de votre inscription parscousup, vous devez être inscrit(e) à la formation via le site web du CREPS : <https://www.creps-vichy.sports.gouv.fr/> avant le 07 avril 2022.

Principales dates :

- Tests techniques d'entrée en formation (TEP) : 21 avril 2022
- Oral de Sélection le 21 ou 22 avril 2022
- Positionnement le 08 juillet 2022 (candidat hors auvergne)
- Positionnement le 11 juillet 2022 (candidat auvergne)

Conditions d'inscription

Les candidats, titulaires ou en préparation d'un baccalauréat français ou d'un titre admis en équivalence, sont autorisés à s'inscrire.

Contenu et organisation des enseignements pour la formation

- Communiquer dans les situations de la vie professionnelle
- les caractéristiques des publics dans leurs environnements
- Contribuer au fonctionnement d'une structure
- Concevoir, conduire, évaluer un projet d'animation
- Concevoir, conduire, évaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage
- Conduire une action éducative dans les activités de la forme

-

Attention nous ne proposons que l'option haltérophile musculation :

-

- Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de l'option
- Maîtriser et faire appliquer les règlements de l'option
- Garantir des conditions de pratique en sécurité

Pour être convoqué(e) aux TEP et/ou aux épreuves de sélection, en plus de votre inscription parscousup, vous devez être inscrit(e) à la formation via le site web du CREPS : <https://www.creps-vichy.sports.gouv.fr/> avant le 07 avril 2022.

Principales dates :

- Tests techniques d'entrée en formation (TEP) : 21 avril 2022
- Oral de Sélection le 21 ou 22 avril 2022
- Positionnement le 08 juillet 2022 (candidat hors auvergne)
- Positionnement le 11 juillet 2022 (candidat auvergne)

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

Contexte lié aux diplômes du ministère en charge des sports

Les formations conduisant à l'obtention des diplômes du ministère en charge des sports sont régies par le code du sport et des arrêtés spécifiques. Ainsi, pour intégrer ces formations, le candidat doit valider certaines exigences préalables. Certaines de ces exigences sont d'ordre administratif, d'autres en revanche, permettent de vérifier que le candidat possède les capacités physiques / techniques nécessaires pour tendre vers la réussite de son projet de formation.

En ce qui concerne le BPJEPS éducateur sportif mention Activités physiques pour tous, deux vagues de tests sont normalement déployées :

- Les tests d'exigences préalables (TEP), réglementés, comprenant un tests d'endurance et un test technique. Ces tests permettent de vérifier les prérequis techniques et physiques du candidat pour intégrer la formation.
- Les tests de sélection de motivation, propres au CREPS ARA / Vichy, qui permettent d'affiner la liste des candidats.

Normalement, les TEP ont lieu avant les tests de sélection.

Les modalités de sélection

Les modalités retenues finalement

La sélection des candidats s'est finalement faite sur dossiers. Les candidats concernés sont ceux qui avaient confirmé leurs vœux et qui étaient inscrits dans notre établissement via un formulaire en ligne.

Les critères généraux d'examen des vœux et leur mise en lien avec le dossier Parcoursup du candidat :

- la motivation et la cohérence du projet professionnel du candidat : ces critères ont été vérifiés principalement par le projet de formation du candidat ainsi que les éléments de la rubrique « activités et centres d'intérêt » ;
- le degré de pratique sportive personnelle du candidat : ce critère a été vérifié principalement par les notes d'EPS des bulletins de 1ère et de terminale ainsi que les éléments de la rubrique « activités et centres d'intérêt »
- l'aisance relationnelle et la qualité de l'expression orale et écrite du candidat : ces critères ont été appréciés principalement avec les notes de français obtenues lors des épreuves anticipées du baccalauréat ou des bulletins de 1ère et de terminale lors de l'absence de note de bac.

La commission d'examen des vœux s'est tenue après que les classements aient été préparés par les coordonnateurs de formation.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Un traitement algorithmique permettant essentiellement, à partir des données quantitatives et qualitatives figurant dans les dossiers, de calculer les moyennes des notes récupérées ou attribuées aux candidats, a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux afin de l'aider dans ses travaux, et non se substituer à elle.

Ce traitement automatisé, dont le paramétrage a été effectué par la commission d'examen des vœux en fonction des critères que ses membres ont définis, a été utilisé pour effectuer une première analyse des candidatures et un pré-classement de ces dernières.
La commission d'examen des vœux s'est en partie fondée sur ces éléments pour apprécier les mérites des candidatures.

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Comme pour les années précédentes, les expériences vécues lors de cette campagne 2020 prouvent encore une fois que les candidats manquent d'informations sur le fonctionnement de la plateforme parcoursup et sur les démarches associées. Pourtant, les informations sont disponibles et détaillées.

Voici donc les quelques conseils que nous pouvons apporter auprès des candidats :

- Prendre le temps de lire tout ce qui est écrit sur la présentation des formations sur la plateforme
- Ne pas hésiter à contacter l'organisme de formation s'il y a un doute ou une incompréhension par rapport à ce qui est sur la plateforme
- Aller voir les ressources dont les liens figurent dans le paramétrage, et qui permettent d'obtenir des informations précises et pratiques
- Se rendre sur les forums et salon de la formation pour rencontrer les organismes de formation
- Se rendre aux journées portes-ouvertes pour aller à la rencontre des formateurs
- Contacter soi-même l'organisme de formation et ne pas le « déléguer » au responsable légal.
- Si les candidats renseignent une adresse mail dans parcoursup, ils doivent y accéder souvent pour voir si l'organisme de formation lui a envoyé des informations
- Bien lire les modalités de convocation aux tests de sélection (mails)

Tableau Synoptique

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultat académique	Notes de français		bulletins de 1ère / notes obtenues lors des épreuves du bac de français	Très important
	Notes d'EPS		Bulletins de 1ère et terminale / Note obtenue au bac / résultats de la dernière classe fréquentée	Très important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Méthode de travail	Qualité et complétude du dossier	Fiche Avenir	Important
	Capacités à l'oral	Notes de français Entretien de motivation	Capacités à s'exprimer lors de l'entretien de sélection	Très important
	Expression écrite / Qualité de la syntaxe	Notes de français	Projet de formation motivé	Très important
Savoir-être	Autonomie, capacité d'organisation	Méthode de travail / autonomie	Fiche avenir / appréciation des professeurs sur le(s) bulletins / entretiens de sélection	Essentiel
	Capacités à s'investir, implication	Capacités à s'investir	Fiche avenir, projet de formation motivé, entretien de sélection	Très important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Maîtrise de exigences de la formation	Vérification des exigences préalables	Réussite aux épreuves physiques	Essentiel

	Cohérence et adéquation du projet aux débouchés de la formation	Projet de formation motivé	Projet de formation motivé / entretien de sélection	Essentiel
	Connaissance des exigences de la formation : recherche d'une structure d'alternance	Structure trouvée ou non	Entretien de sélection	Très important
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Pratique sportive en club, expérience d'encadrement et/ou d'animation	Expériences d'encadrement ou d'animation Expériences professionnelles ou les stages que vous avez effectués Pratiques sportives et culturelles	Rubrique activités et centres d'intérêts	Essentiel
	Engagement (citoyen, associatif)	Engagement citoyen (via un contrat de service civique ou au titre de la vie lycéenne) ou bénévole dans une association ou un autre cadre	Fiche Avenir / Projet de formation motivé / rubrique activités et centres d'intérêt	Essentiel

Signature :

Thomas SENN,
Directeur de l'établissement CREPS de Vichy